



Convergence Bénin

Le concours des compétences au service du développement durable

Plan stratégique 2018-2025

« Cap Développement Durable »



Janvier 2018

Plan stratégique 2018-2025

« Cap Développement Durable »

*Suivi du
Plan d'action 2022-2025*

Janvier 2018

Réalisation

Convergence Bénin

*Organisation Non Gouvernementale enregistrée sous le
N°3/148/PDM-C/SG/STCCD du 02/12/ 2009 à la Préfecture de Lokossa
08 BP 809 Cotonou*

Tél +229 22 05 03 91 / 97 26 03 27

Email : convergencebeninong@gmail.com

Coordination du processus

Samson TOULASSI

Rédaction

Juste Amavi AMOUSSOU

Aubin Kouassi Edem FAFEH

Avec la Contribution de

Médard KANLINSOU

Albert DOSSOU-TOGBE

Aimée K. Appoline AMOUSSOU

Anicet Detchéwanou BOCO

Romaric Sènapkpon GBAGUIDI

Aimé Cézaire Tchègnon AYENA

Kuami YOVOGAN

Selecture

Céline Amouda SAIZONOU AKADIRI

Augustin AMOUSSOU

Sandra TCHANHOUN

Illustration de la couverture

Alexandre KOSSOKO

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	6
LISTE DES FIGURES	7
AVANT-PROPOS.....	8
INTRODUCTION	10
DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	12
ANALYSE DIAGNOSTIQUE	13
FONDEMENT PLAN STRATEGIQUE	14
CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT.....	20
RESUME DU PLAN D'ACTION.....	29
MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION	30
CONCLUSION.....	32
TABLE DES MATIÈRES	33

Liste des sigles

CB	:	Convergence Bénin
CDD	:	Cap Développement Durable
DGPD	:	Direction Générale des Politiques du Développement
ENPLT	:	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ODD	:	Objectif de Développement Durable
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OS	:	Objectif Spécifique
PAG	:	Programme d'Action du Gouvernement
PDC	:	Plan de Développement Communal
PND	:	Plan National de Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
SMART	:	Spécifique Mesurable Atteignable Réalisable et Temporel
STI	:	Science Technologie et Innovation
UA	:	Union Africaine

Liste des figures

FIGURE 1: SCHEMA DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE ET DU PLAN D'ACTION	12
FIGURE 2 : SCHEMA DESCRIPTIF DU FONDEMENT DU PLAN STRATEGIQUE	19
FIGURE 3: SCHEMA DU CADRE STRATEGIQUE	21
FIGURE 3: SCHEMA DU CADRE STRATEGIQUE	21
FIGURE 4: MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	30

Avant-propos

Le présent plan stratégique traduit l'engagement de Convergence Bénin à contribuer aux côtés des communautés locales et internationales à l'atteinte des objectifs de développement durable. Il est l'expression de la conviction consolidée d'un groupe selon lequel le rêve d'un monde durablement prospère et équitable au sein et entre les générations n'est réalisable que dans la conjugaison des efforts de tous. En tout cas, telle était notre conviction à la création de Convergence Bénin et les neuf années écoulées ne l'ont nullement émoussée. Bien au contraire, elle s'est chaque jour un peu plus renforcée au regard des défis toujours plus grands auxquels l'humanité doit faire face.

Les stratégies et actions contenues dans ce plan nous ont été suggérées par la petite expérience de notre jeune organisation caractérisée par des succès mais aussi des résultats en deçà de l'espérance d'une part, et d'autre part, les dynamiques et agendas au plan local, national, régional, continental et international.

Autant sa réalisation est le fruit de contributions variées de personnes, d'acteurs et de structures diverses à qui nous exprimons notre profonde gratitude, autant ou plus, sommes-nous convaincus que sa mise en œuvre avec des résultats probants au bénéfice des communautés, n'est possible sans le concours de tous les acteurs à quelque niveau que ce soit du vaste chantier du développement durable.

Ce plan n'est donc pas seulement, celui de Convergence Bénin. C'est pourquoi nous voudrions pouvoir compter sur tous pour convertir ce document en réalisation concrète sur le terrain.

Le Président



Samson TOULASSI

Plan stratégique 2018-2025

Introduction

Convergence Bénin est une Organisation Non Gouvernementale, créée par des jeunes cadres béninois de diverses disciplines (Médecins, Agronomes, Spécialistes en Gestion des Projets et Développement Local, Economistes, Gestionnaires, Géographes, Socio-anthropologue, Juristes), qui ont choisi de converger leurs savoirs et savoir-faire pour la promotion du développement dans tous ses aspects et surtout, sans compromettre les conditions de vie et d'existence des générations futures.

Au départ, cette organisation était en 2006, un Cercle de Réflexion de Jeunes étudiants de diverses disciplines sur les problèmes de développement de leurs communautés. Après trois années d'animation, et conscient du fait que les problèmes de développement sont multidimensionnels et surtout avec des frontières très confuses, ils ont donc jugé important que des compétences plurielles et complémentaires s'unissent pour efficacement contribuer à l'éradication de ces problèmes de développement. C'est ainsi que l'ONG Convergence Bénin a été créée en Janvier 2009 et enregistrée sous le n° 3/148/PDM-C/SG/STCCD du 02 Décembre 2009.

Son objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration du bien-être des peuples tout en préservant l'environnement. En effet, elle s'investit dans les domaines de l'environnement, l'agriculture, l'éducation, la santé et les actions sociales. Dans chacun de ces domaines, l'organisation agit à travers la recherche, des formations/sensibilisation, des appuis techniques et financiers, la formulation et la mise en œuvre de projets au profit des communautés et personnes défavorisées, etc. selon une approche intégrée.

Ainsi, pendant ses huit années d'existence, Convergence Bénin s'est investie à contribuer au développement durable par ses actions au profit des communautés locales particulièrement. Aussi s'est-elle dotée d'un siège, de quelques mobiliers et matériels de bureau, d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières, de quelques outils de communication.

Toutefois, malgré son potentiel, l'influence et l'impact de Convergence Bénin ne sont pas encore à la hauteur de l'espérance à la création.

C'est donc pour impulser une nouvelle dynamique à l'organisation pour son rayonnement et surtout des impacts directs sur les communautés que ses membres ont décidé de la doter d'un plan stratégique sur les huit prochaines années et d'un plan d'action.

Le présent document en expose la substance à travers :

- la démarche méthodologique ;
- le diagnostic ;
- le fondement du plan ;
- le cadre stratégique du plan ;
- le plan d'action ;
- le mécanisme de mise en œuvre, de suivi et évaluation.

Démarche méthodologique

L'élaboration du Plan stratégique a suivi une démarche participative, inclusive et itérative, sous la supervision du Conseil d'Administration de Convergence Bénin.

La méthodologie est inspirée essentiellement du Guide Méthodologique d'élaboration des documents de stratégie par la Direction Générale des Politiques du Développement (DGPD) du ministère en charge du plan.

Cette méthodologie vise à répondre aux quatre questions fondamentales à savoir (i) d'où venons-nous ? (ii) où sommes-nous ? (iii) où voulons-nous aller ? et (vi) comment nous y rendre ?

Les principales étapes du processus sont résumées sur la figure ci-après.

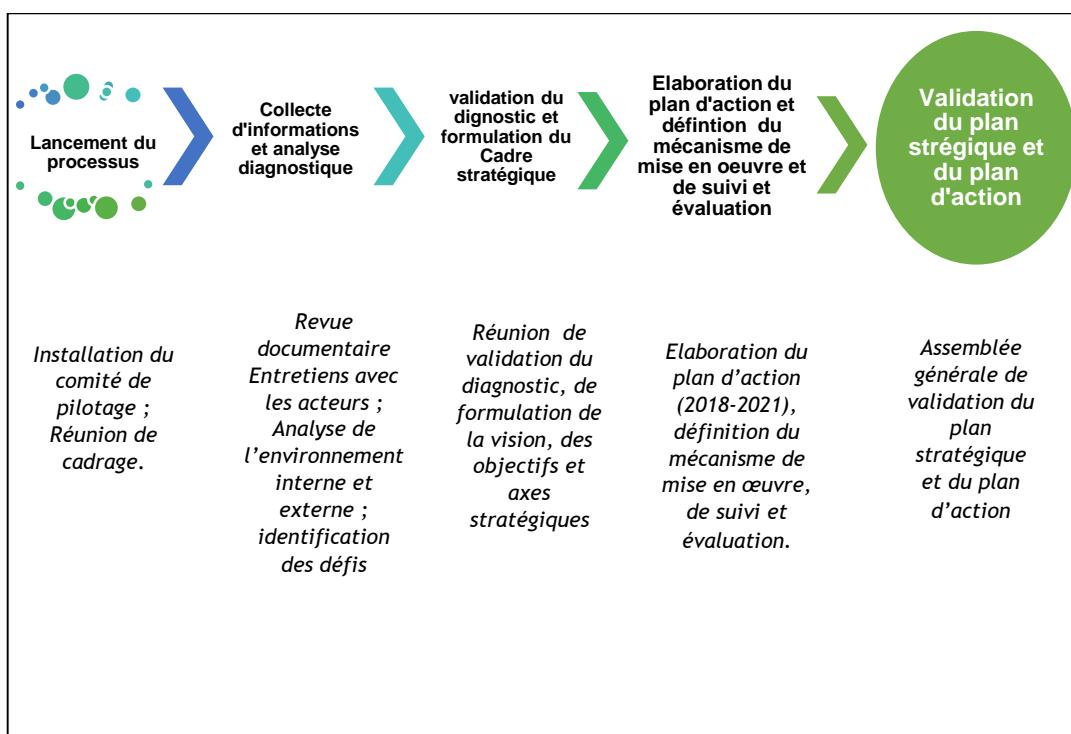


Figure 1: Schéma du processus d'élaboration du plan stratégique et du plan d'action

Analyse diagnostique

Dans l'histoire récente de l'humanité, 2008 rappelle une crise financière majeure à l'échelle de la planète. Si ces effets sur l'économie africaine sont plutôt modérés du fait de sa faible intégration financière, elle a le mérite de révéler la vulnérabilité du modèle économique mondial et les sérieux risques de la non atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est dans un tel contexte que l'ONG Convergence Bénin est née avec l'ambition de contribuer à un développement équilibré et durable.

Mais depuis lors comment la situation a-t-elle évolué au Bénin ?

D'une manière générale, si la pauvreté objective non monétaire fondée sur un indice de richesse a connu une régression légère en passant de 30,8% en 2009 à 29,4% en 2015, la pauvreté monétaire a gagné du terrain avec une incidence qui est passée de 35,2% en 2009 à 40,1% en 2015. (INSAE : *Rapport sur les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015*).

Dans les deux cas, la pauvreté est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain avec une plus forte acuité pour la pauvreté monétaire.

Au plan du développement humain, on note également une régression. En effet, à la 161^{ème} place sur 182 pays classés en 2009 avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,492 ; le Bénin a chuté à la 167^{ème} place en 2015 avec un IDH de 0,485 contre 0,523 pour l'Afrique subsaharienne. (PNUD : *Rapport sur le développement humain 2016*).

Malgré les efforts louables pour sa réduction, la faim persiste au Bénin avec une prévalence de 10% avec toutefois des risques élevés du fait des changements climatiques en cours.

Au plan de la gouvernance, si on note un climat politique et social apaisé, il faut tout de même remarquer la persistance de la mal gouvernance et la corruption qui entravent la marche vers le développement. Dans son rapport 2016, l'ONG Transparency International classe le Bénin au 95^{ème} rang sur 176 pays avec un Indice de Perception de la Corruption (CPI) de 36.

Ce tableau met en relief de nombreux défis dont les plus importants sont entre autres :

- la bonne gouvernance,
- la réduction de la pauvreté,
- la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- la résilience des systèmes de production et l'adaptation aux changements climatiques,
- la préservation des ressources naturelles.

Fondement Plan stratégique

Le présent plan stratégique tire ses fondements des stratégies Internationales, continentales, nationales et locales. De façon plus précise, elle s'aligne sur :

- les Objectifs de Développement Durable 2015-2030 ;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine : l'Afrique que nous voulons ;
- la stratégie à long terme : Bénin 2025 Alafia ;
- le Plan National de Développement 2017-2021 ;
- le Programme d'Action du Gouvernement du Bénin 2016-2021 ;
- Plans de Développement Communaux.

Les Objectifs de Développement Durable

Les 193 pays membres de l'ONU ont défini 17 Objectifs de développement durable (ODD) :

1. *Éradiquer la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde*
2. *Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable*
3. *Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges*
4. *Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie*
5. *Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles ;*

6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables
12. Instaurer des modes de consommation et de production durables
13. Lutter contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Agenda 2063 de l'Union Africaine : l'Afrique que nous voulons.

À l'occasion de la célébration des 50 ans de l'Organisation de l'Unité Africaine, en mai 2013, les leaders politiques africains ont pris l'engagement de la transformation socio-économique du continent à l'horizon 2063 à travers un plan stratégique panafricain dont la vision est une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale ».

Cette vision se cristallise à partir des sept (07) aspirations ci-après :

1. une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
2. un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ;
3. une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ;
4. une Afrique en paix et sûre;
5. une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs ;
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants ; et
7. une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale.

Entre autres domaines prioritaires, l'Agenda 63 se focalise sur :

- Revenus et emplois décents ;
- sécurité et protection sociales, y compris pour les personnes handicapées ;
- Révolution des compétences tirée par l'éducation et les STI ;
- Croissance économique durable et inclusive ;
- Diversification de l'économie et résilience ;
- Production et productivité agricoles ;
- Activités portuaires et transport maritime ;
- Préservation de la biodiversité.
- Pauvreté, inégalités et faim ;
- Habitats modernes, abordables et vivables et qualité des services de base ;
- Santé et nutrition ;
- Fabrication, industrialisation et valeur ajoutée tirées par les STI ;
- Tourisme ;
- Ressources marines et énergie ;
- Gestion durable des ressources naturelles ;

Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme : BENIN 2025 ALAFIA

Au terme des Etudes Nationales de Prospective à Long Terme (ENPLT) réalisées entre 1998 et 2000, le Bénin s'est doté d'une vision nationale

baptisée Bénin 2025 Alafia, s'énonçant comme suit : « *A l'horizon 2025, le Bénin est un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* ».

Cette vision qui provient des aspirations de la population béninoise eu égard à la démarche largement participative adoptée dans le cadre des ENPLT, se décline à travers cinq piliers et huit objectifs stratégiques. Il s'agit pour ce qui est des piliers de:

- *la bonne gouvernance* ;
- *l'unité nationale et la paix* ;
- *une économie prospère et compétitive* ;
- *une culture convergente et rayonnante* ;
- *et le bien-être social pour les piliers*.

En ce qui concerne, les objectifs, cette vision ambitionne de :

- *enraciner la démocratie et améliorer la gouvernance* ;
- *favoriser l'émergence d'une culture de développement* ;
- *améliorer la qualité de vie de la population* ;
- *faire jouer au Bénin, un rôle prépondérant dans l'intégration régionale et dans la coopération internationale* ;
- *promouvoir des pôles régionaux de développement* ;
- *moderniser l'appareil productif national* ;
- *édifier une économie prospère et compétitive* ; et
- *consolider la solidarité familiale et communautaire*.

De ces huit (08) objectifs stratégiques découlent huit (8) stratégies.

Le Plan National de Développement

L'objectif général du PND est d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 09% en 2025, axée sur le développement de l'agro-industrie dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

L'objectif général du PND est décliné en quatre objectifs stratégiques à savoir:

- développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;
 - accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ;
 - assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ;
- consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

Le Plan d'Action du Gouvernement

Le Gouvernement a retenu, pour guider son action au cours du quinquennat 2016-2021, s'est doté d'un programme dénommé « le Bénin révélé ». La vision de ce Programme d'Action du Gouvernement (PAG) est : « Le mandat présidentiel 2016 – 2021 devra être un mandat de rupture, de transition, de relance économique et de réformes notamment politiques afin d'impulser une nouvelle dynamique dans le pays ».

Ce programme d'action repose sur trois (3) piliers stratégiques, à savoir :

- *Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance* ;
- *Engager la transformation structurelle de l'économie* ;
- *Améliorer les conditions de vie des populations*.

Ces piliers se déclinent en sept (07) axes stratégiques.

- *Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit* ;
- *Amélioration de la gouvernance* ;
- *Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité* ;
- *Amélioration de la croissance économique* ;
- *Amélioration des performances de l'éducation* ;
- *Renforcement des services sociaux de base et protection sociale* ;
- *Développement équilibré et durable de l'espace national*.

Les Plans de développement Communaux

A l'instar de l'Exécutif au niveau central, Chaque conseil communal organe exécutif au niveau local, dispose de stratégie de développement locale dénommées Plan de Développement Communal (PDC).

Aujourd'hui, on 'est à la troisième génération de PDC dans la plupart des 77 Communes que compte le Bénin.

Ces PDC, tout en s'alignant sur les stratégies nationales et internationales, se focalisent sur les défis spécifiques de chaque localité.

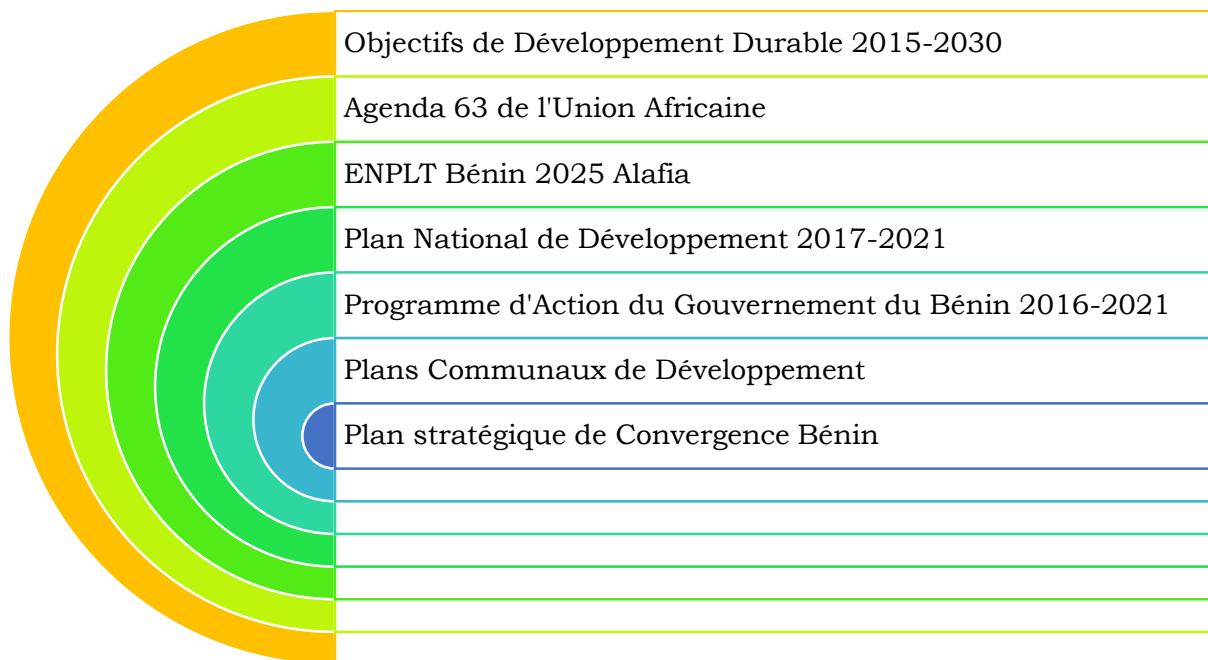


Figure 2 : Schéma descriptif du fondement du plan stratégique

Cadre stratégique de développement

Vision

Convergence Bénin est à l'horizon 2025 une organisation bien gouvernée, visible, mobilisant les communautés locales et le partenariat international pour apporter des solutions novatrices aux problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures.

Objectif global

L'objectif global de la présente stratégie est de contribuer équitablement et durablement au bien-être de la population béninoise et au développement du pays.

Objectifs spécifiques

1. Améliorer la participation citoyenne au processus de prise de décision, à la gouvernance et au développement ;
2. Promouvoir une économie performante et résiliente;
3. Promouvoir la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
4. Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles de Convergence Bénin ;

Axes stratégiques

1. Promotion des valeurs citoyennes pour la paix, la démocratie et le développement durable ;
2. Promotion d'une gouvernance locale axée sur les résultats de développement ;
3. Renforcement du capital humain ;
4. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production ;
5. Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ;
6. Renforcement des capacités organisationnelles de Convergence Bénin ;
7. Développement d'un réseau d'alliances et de partenariat.

Vision

Convergence Bénin est à l'horizon 2025 une organisation bien gouvernée, visible, mobilisant les communautés locales et le partenariat international pour apporter des solutions novatrices aux problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures.

Objectif global

L'objectif global de la présente stratégie est de contribuer équitablement et durablement au bien-être de la population béninoise et au développement du pays.

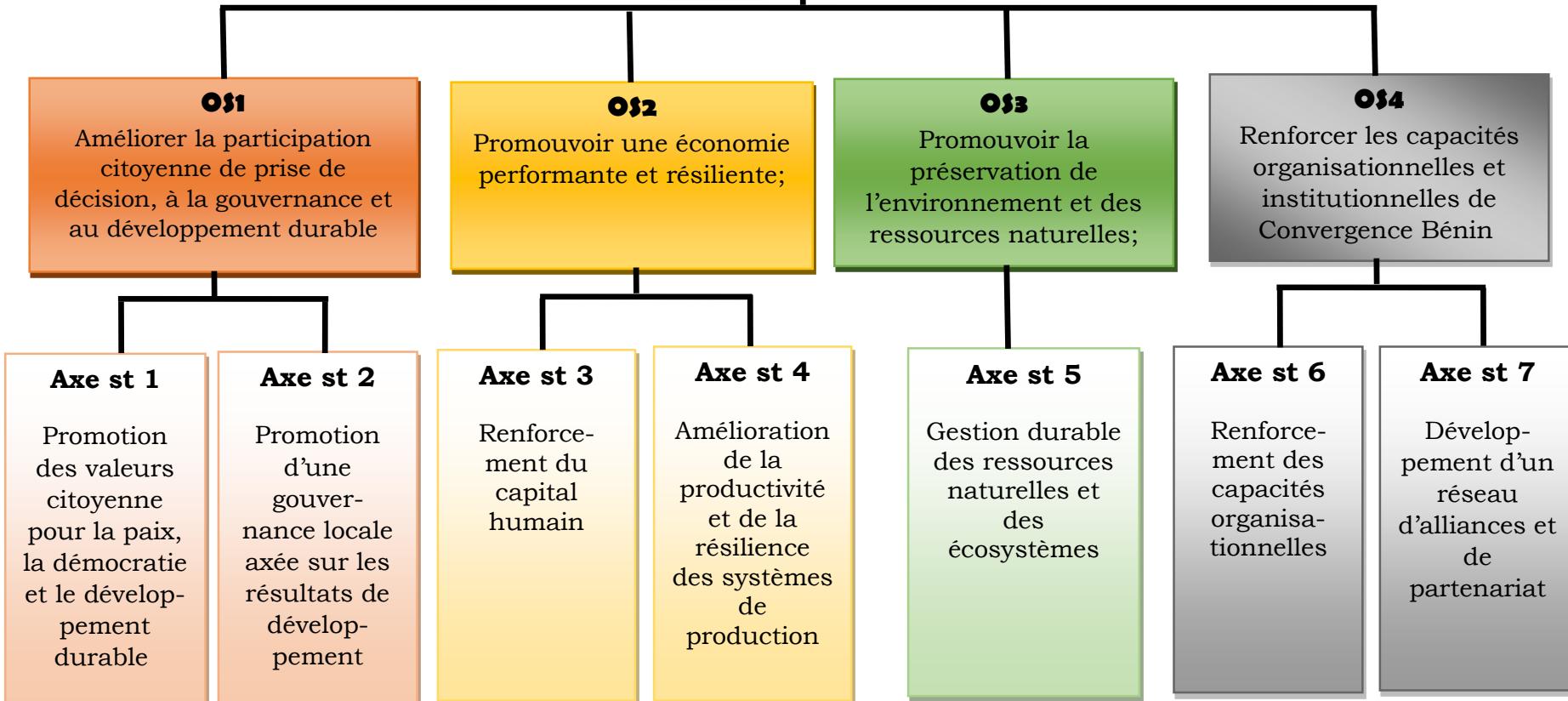


Figure 3: Schéma du cadre stratégique

Axe stratégique 1 : Promotion des valeurs citoyennes pour la paix, la démocratie et le développement durable

La démocratie ou "le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple" d'après Abraham LINCOLN, reste aujourd'hui, "le moins mauvais des systèmes politiques" en ce sens qu'il donne au peuple, seul souverain, le pouvoir de décision et d'action en faveur de ses aspirations dont les plus importantes sont la paix et le développement.

C'est donc à juste titre que le Bénin et à sa suite, les pays de l'Afrique au sud du Sahara, ont opté pour le chemin de la démocratie.

Seulement, après trois décennies d'expérience démocratique au Bénin, en dehors des alternances pacifiques, il est noté une perversion de la démocratie, caractérisée par le désintéressement du citoyen de la chose publique, la perte des valeurs avec l'argent érigé en "maître" du jeu, la corruption et la mauvaise gouvernance.

Tous ces maux constituent de graves menaces pour la paix, l'enracinement démocratique et le développement.

C'est pourquoi le présent plan stratégique est destiné à promouvoir les bonnes pratiques citoyennes en faveur d'une société béninoise plus responsable et plus engagée dans la gestion des affaires publiques et le développement durable.

Les grandes actions retenues dans ce cadre sont entre autres :

- la sensibilisation des populations sur les principes démocratiques et leur place dans la gouvernance ;
- la vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs, à la démocratie, la bonne gouvernance ;
- la lutte contre le phénomène de l'achat de conscience en périodes électorales ;
- la promotion du contrôle citoyen de l'action publique, la reddition de compte, au plan local ;
- la promotion de la culture de l'excellence et de la probité ;
- la mobilisation des différentes couches sociales autour des enjeux de développement durable ;
- la promotion de comportements citoyens dans les principaux domaines de la vie.

Axe stratégique 2 : Promotion d'une gouvernance locale axée sur les résultats de développement

Comme l'Agenda 21, l'Agenda 2030 a insisté sur le rôle prépondérant des collectivités locales dans le processus du développement durable. En effet, le niveau local est l'échelon opérationnel de développement. C'est là où se font la production, la consommation. C'est du local que la plupart des problèmes de développement tirent leurs racines, mais c'est également le lieu où s'expriment avec acuité les conséquences des problèmes locaux ou globaux.

Au Bénin, la constitution du 11 décembre 1990 en ses articles 151 et suivants, reconnaît la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources.

De 1990 à ce jour, des pas remarquables ont été faits dans l'opérationnalisation de cette disposition constitutionnelle avec l'organisation des troisièmes élections communales et municipales en juin 2015.

Cependant, l'instabilité des conseils communaux et les problèmes de gestion, traduisent une certaine fébrilité de la décentralisation et de la gouvernance locale et entravent son efficacité sur le chantier du développement.

Il est donc nécessaire que soient renforcées les capacités des collectivités locales en vue de leur meilleure contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Les actions majeures identifiées pour être mises en œuvre dans cette perspective sont entre autres :

- la promotion des principes de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement dans les administrations et services communaux et locaux ;
- le renforcement des capacités des élus locaux et agents des collectivités locales sur les enjeux de développement durable
- le renforcement des capacités des collectivités locales pour la prise en compte des ODD dans la planification, la budgétisation des actions ;
- la promotion de la gouvernance participative, le dialogue et la reddition de compte ;
- l'appui à la mobilisation sociale et du partenariat autour des projets des collectivités locales ;
- la mise en place de mécanisme durable de mobilisation des ressources ;
- l'amélioration de la qualité de la gouvernance dans les administrations et services au niveau local.

Axe stratégique 4 : Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production

La conciliation du développement économique et la préservation de l'environnement est un défi majeur que doit relever l'humanité dans un contexte où les effets du phénomène du changement climatique deviennent de plus en plus persistants. En effet, une satisfaction durable des besoins de plus en plus accrus de la population sans cesse croissante, dans ce contexte de changements climatiques exige une intelligence productive et adaptative face au climat. C'est dans cette dynamique que l'axe stratégique 3 s'inscrit en vue de contribuer à la promotion d'une économie performante et résiliente.

Cet axe stratégie se focalise principalement sur trois domaines que sont :

1. l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
2. l'énergie ;
3. la consommation.

Dans chacun de ces domaines, les actions prioritaires envisagées se présentent comme suit :

Dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche :

- la professionnalisation des exploitations ;
- la promotion de la gestion durable des terres agricoles ;
- le renforcement de la résilience des exploitations agricoles ;
- l'amélioration des techniques de production, de stockage-conservation et de transformation post-récolte ;
- l'amélioration de la qualité sanitaire des produits végétaux, animaux et halieutiques ;
- le développement de chaînes de valeurs agricoles viables ;
- la promotion des échanges commerciaux équitables.

Dans le domaine de l'énergie :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la production ;
- la promotion des sources alternatives d'énergie et les énergies renouvelables.

Dans le domaine de la consommation :

- la lutte contre le gaspillage à la consommation ;
- la promotion de la consommation responsable.

Axe stratégique 5 : Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes

Dans un contexte où les changements climatiques affectent la disponibilité des ressources naturelles pour les générations actuelles et plus encore pour celles à venir, cet axe stratégique vise à contribuer à la promotion de pratiques de gouvernance et d'exploitation durables de ces ressources aux plans local et national.

Les actions majeures retenues dans ce cadre sont entre autres :

- le plaidoyer et la veille pour l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement du territoire ;
- la restauration et la protection du couvert végétal et des puits de carbone ;
- la promotion des énergies renouvelables et à faibles intensités de carbone ;
- la promotion des pratiques de gestion durable des ressources en eau ;
- la promotion de l'écotourisme pour une exploitation alternative des écosystèmes fragiles ;
- la lutte contre l'utilisation des sachets plastiques, et autres contenants et supports non biodégradables ;
- la promotion de l'hygiène, l'assainissement et la salubrité du cadre de vie ;
- la promotion de meilleures pratiques de gestion et de valorisation des déchets ;
- le plaidoyer pour la création de mécanismes et fonds de solidarités intergénérationnels ;
- la mitigation et l'adaptation aux changements climatiques ;
- l'éducation et la veille pour la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

Axe stratégique 6 : Renforcement des capacités organisationnelles de Convergence Bénin

Un pilotage efficace de la mise en œuvre du présent plan stratégique et du plan d'action qui en découle requiert de bonnes capacités organisationnelles de la part de Convergence Bénin.

C'est donc au chantier de renforcement organisationnel de l'ONG Convergence Bénin que cet axe stratégique est dédié, avec pour entre autres actions prioritaires :

- la mise en place des outils de gestion axée sur les résultats de développement ;
- la mise en place d'un système de communication ;
- le renforcement des capacités humaines de Convergence Bénin ;
- la mobilisation de ressources financières et matérielles au profit de Convergence Bénin.

Axe stratégique 7 : Développement d'un réseau d'alliances et de partenariat

Comme le stipule l'ODD 17, la mobilisation du partenariat mondial est importante pour l'atteinte des objectifs du développement durable. C'est dans cette optique que cet axe stratégique s'inscrit en vue de mobiliser le partenariat local et international autour des actions de Convergence Bénin.

Les actions majeures identifiées pour cela sont entre autres :

- la mise en place et l'animation d'un système de communication institutionnel ;
- le développement de la coopération et des partenariats avec des organisations opérant dans le domaine du développement durable aux plans national et international ;
- la participation aux manifestations scientifiques, conférences et fora aux plan national et international.

Le plan d'action 2022-2025

Résumé du plan d'action

Le présent plan d'action quadriennal comprend quarante-trois actions prioritaires couvrant les sept (07) axes stratégiques et étalées sur la période de 2022-2025. Le coût total du plan d'action s'élève à 894,6 millions FCFA répartis sur les quatre années comme suit :

- 139 millions soit 15,54% à la première année ;
- 272,2 millions soit 30,43% à la deuxième année ;
- 258,2 millions soit 28,86% à la troisième année et
- 225,2 millions soit 25,17% à la dernière année.

En ce qui concerne les axes stratégiques,

- Axe stratégique 1 (Promotion des valeurs citoyenne pour la paix, la démocratie et le développement durable), 5 actions pour 15,76% du coût total ;
- Axe stratégique 2 (Promotion d'une gouvernance locale axée sur les résultats de développement), 5 actions pour 13,41% du coût total ;
- Axe stratégique 3 (Renforcement du capital humain), 6 actions pour 18,22% du coût global ;
- Axe stratégique 4 (Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production), 10 actions pour 25,93% du coût total ;
- Axe stratégique 5 (Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes), 10 actions pour 19,34% du coût total ;
- Axe stratégique 6 (Renforcement des capacités organisationnelles de Convergence Bénin) 4 actions pour 4,20% du coût total et
- Axe stratégique 7 (Développement d'un réseau d'alliances et partenariat) pour 3,13% du coût total.

Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre du présent plan d'action se fera selon une démarche participative et inclusive avec l'implication de toutes les parties prenantes à divers niveaux qu'il s'agisse :

- des communautés,
- des collectivités locales,
- des chefferies traditionnelles ;
- des Organisations de la Société Civile locales,
- des Organisations Non-Gouvernementales internationales,
- des Organisations socio-professionnelles ;
- du secteur privé ;
- des universités, instituts et centres de recherche aux plans national et international ;
- du gouvernement et ses structures déconcentrées ou
- des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Chaque action du plan d'action, pour une bonne mise en œuvre sera déclinée en projet suivant le cycle ci-après :

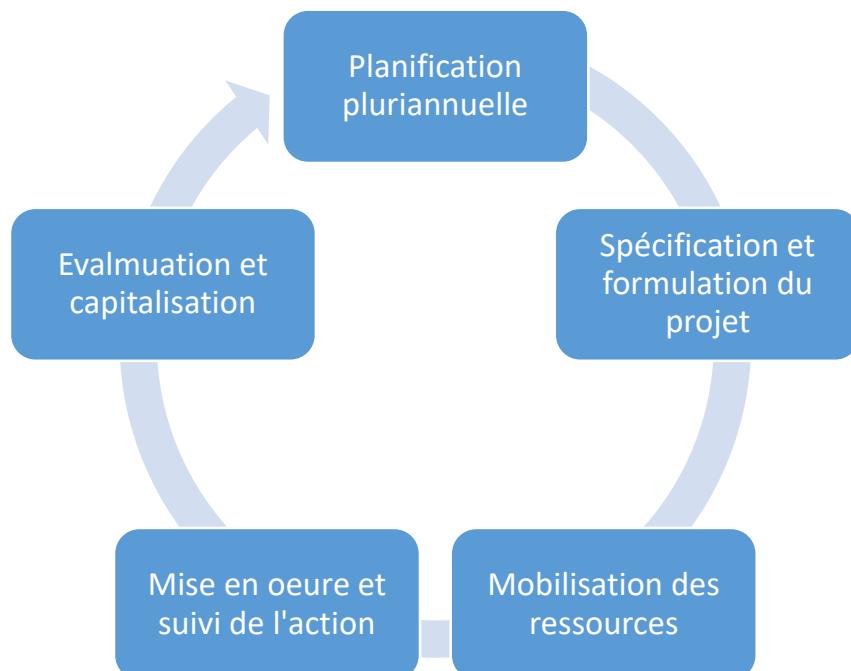


Figure 5: Mécanisme de mise en œuvre du plan d'action

Pour une durabilité des acquis, les communautés à la base et les collectivités locales occuperont une place de choix dans ce processus. En effet, il est envisagé de développer avec les mairies, des relations de coopération voire des partenariats formalisés.

Le suivi et l'évaluation des actions planifiées seront faits au moyen d'un chronogramme et des indicateurs pour mesurer l'avancement ou les progrès, les effets et impacts réalisés dans la mise en œuvre. Il sera alors mis en place un mécanisme ou système de suivi-évaluation. Dans ce cadre, les rôles, responsabilités, compétences nécessaires seront identifiés pour son opérationnalisation.

Pour chaque action, des projets seront identifiés et formulés et il sera identifié un ou plusieurs indicateurs SMART en fonction des objectifs et résultats attendus. Au début de chaque action, il sera établi des points de comparaisons (données de référence). Ensuite, dans la mise en œuvre des actions, des données seront systématiquement collectées et analysées pour apprécier l'avancement ou les progrès réalisés en comparaison avec les données de référence. Des rapports d'avancement périodiques seront élaborés pour la prise de décisions en termes d'ajustements et corrections nécessaires.

En ce qui concerne l'évaluation, nous aurons à procéder aux évaluations à mi-parcours et finale. Le(s) évaluation(s) à mi-parcours sera/seront interne(s), tandis que le(s) évaluation(s) finale(s) sera/seront faite(s) par un consultant ou un cabinet recruté. Elles seront faites sur la base des termes de références. Chaque évaluation sera sanctionnée par un rapport qui fera état de la mesure des effets ou impacts obtenus dans la mise en œuvre des actions ainsi que les leçons à tirer et à capitaliser pour les interventions futures.

Conclusion

Le présent plan stratégique dénommé "Cap Développement Durable" traduit l'ambition de Convergence Bénin à impacter positivement et durablement les communautés les plus défavorisées et l'ensemble du pays sur les huit prochaines années (2018-2025). Il est le fruit d'une démarche participative fondée sur un diagnostic pertinent. Aussi, est-il en cohérence avec des stratégies Internationales, continentales, nationales et locales, notamment : les Objectifs de Développement Durable ; l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme : BENIN 2025 ALAFIA ; le Plan National de Développement ; le Programme d'action du gouvernement 2017-2021 et des Plans de Développement communaux.

Ce plan est opérationnel sur les quatre premières années (2018-2021) à travers un plan d'action quadriennal de 43 actions prioritaires pour un coût total de 867,6 millions FCFA. Les conditions de réussite de l'exécution du plan stratégique et du plan d'action sont entre autres : le maintien de la stabilité au plan politique, la bonne gouvernance de l'organisation, l'implication des divers acteurs concernés à tous les niveaux à travers l'approche participative, le suivi efficace dans la mise en œuvre des actions et la mobilisation effective des ressources nécessaires. Dans cette perspective, il est envisagé de développer le multi-partenariat où des communautés et collectivités locales, des structures déconcentrées de l'Etat central, des universités, instituts et centres de recherche aux plans national et international, la société civile, des ONG internationales, des Partenaires Techniques et Financiers, etc. seront mobilisés et mis à contribution, de manière participative.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES	6
LISTE DES FIGURES	7
AVANT-PROPOS.....	8
INTRODUCTION	10
DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	12
ANALYSE DIAGNOSTIQUE	13
FONDEMENT PLAN STRATEGIQUE	14
LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	14
AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE : L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS.	15
ETUDES NATIONALES DE PERSPECTIVES A LONG TERME : BENIN 2025 ALAFIA.....	16
LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT.....	17
LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT	18
LES PLANS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUX	19
CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT.....	20
RESUME DU PLAN D'ACTION.....	29
MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION	30
CONCLUSION.....	32
TABLE DES MATIÈRES	33